

A l'ensemble des familles et représentants légaux

A Etouy, le 16 mars 2020

Objet : Situation Coronavirus

Réf : BD/PH/AP 2020-49

Mesdames et Messieurs les parents et représentants légaux,

Devant le renforcement des mesures liées à l'épisode de Coronavirus, de nouvelles consignes et recommandations, émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé, s'appliquent dès le 17 mars aux établissements de l'Unapei de l'Oise.

Afin de sécuriser et d'organiser la poursuite de l'accompagnement des personnes, l'ensemble des établissements de l'Unapei de l'Oise est concerné par les mesures suivantes :

- Les sorties collectives et les rassemblements sont dorénavant interdits.
- Les sorties individuelles sont limitées au strict nécessaire : les consultations médicales non urgentes doivent être reportées. Les sorties le week-end au domicile de proches aidants ou pour des séjours de loisirs sont suspendues.
- Les visites au sein de l'établissement sont interdites.

De manière dérogatoire, et sur autorisation expresse du directeur de l'établissement, après avis médical, des exceptions peuvent être accordées afin de prévenir une dégradation importante de l'état de santé global de la personne (décompensation psychique, troubles du comportement).

Pour les familles concernées par la fermeture des IME, SESSAD, SAJ, SAMSAH, les équipes restent joignables et en activité pour définir les modalités de la continuité d'accompagnement. De même, les familles qui souhaitent garder à domicile leurs proches, enfants ou adultes, accueillis en externat ou internat, ont la liberté d'opérer ce choix. Elles en avisent par tout moyen la direction de l'établissement. Cette dernière organise avec la famille les modalités d'accueil à domicile, en fonction des besoins prioritaires et des ressources disponibles sur le territoire.

Dans le cadre d'un retour à domicile familial, la MDPH pourra être sollicitée pour l'ouverture en urgence de nouveaux droits à compensation individuel, pour accompagner le retour à domicile (PCH, AEEH).

Concernant les ESAT, une organisation est mise en place pour réduire leurs activités au strict minimum.

Cette organisation s'accompagnera d'un renforcement des mesures barrières, du respect d'une distance d'au moins 1 mètre entre chaque poste et d'une réorganisation des transports afin de limiter le nombre d'usagers par véhicule.

Afin de répondre **aux problématiques liées à l'accompagnement à domicile** tout au long de la crise, l'Unapei de l'Oise met en place une astreinte joignable 7 jours sur 7 au **03.44.50.92.44**, et ce à compter du 18 mars.

Les directions d'établissements restent joignables pour toute autre question spécifique à l'accompagnement de votre enfant ou protégé.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations dévouées.

La directrice Générale



Patricia HORTA

La Présidente



Brigitte DUVAL